



Lettre de l'administrateur salarié de GRDF parrainé par la CFE-CGC Énergies



25/07/2019

Lettre n° 24 - Juillet 2019

C'est le 25 juin que le Conseil d'Administration a renouvelé le mandat du Directeur Général de GRDF. ENGIE, actionnaire majoritaire, a souhaité lever tout doute sur le futur dirigeant de l'entreprise pour les quatre années à venir. Cette stabilité est une sage décision quand on sait que 2020 est une année importante avec la négociation du tarif acheminement ATRD 6 qui couvrira la période 2020-2024 et, la mise en œuvre du nouveau plan d'entreprise « vert l'Avenir ». Et bien sûr, pour l'important lobbying à mener des pouvoirs publics pour faire du biogaz, l'énergie de la transition écologique en France.



Finances : premier semestre 2019

Premier bilan de l'année 2019, à mi-année, GRDF affiche une très bonne santé financière.

ENGIE peut être fière de sa filiale régulée ! Avec une première remontée de cash via le remboursement de la prime d'émission de 519 millions et 70 millions de dividendes en juillet. Un EBITDA en avance sur le budget de 24 millions d'euros malgré un climat en début d'année peu favorable. Mais alors, quelle part pour les salariés ?

Des CAPEX en hausse par rapport à l'année 2018 mais en retard sur le budget, les raisons sont essentiellement sur Gazpar et le GNV. La courbe des nouveaux clients est en retrait par rapport à 2018, de même que celle des logements raccordés au réseau. Ce retard annonce-t-il un changement dans le paysage énergétique français ?

Que peut-on dire de ce premier semestre ? GRDF est une entreprise qui se porte plutôt bien, que malgré le climat plutôt chaud, rien de grave ne semble venir ternir nos prévisions. Alors pourquoi la Direction générale demande-t-elle aux directions en région une feuille de route sur trois ans avec un gain de productivité bien supérieur aux exigences du régulateur ? Quels sont les signes qui poussent à de tels gains ? Aucun dossier annonçant celui-ci a été présenté au Conseil d'Administration.

Les régions se remettent difficilement des deux réorganisations successives, alors pourquoi les solliciter de suite sur des gains aussi conséquents ?

Il est malheureusement aisé de penser que **les premières économies se feront sur la masse salariale et que les salariés seront les premiers mis à dures épreuves.**

LA CFE ÉNERGIES,
100 % LIBRES... 100 % VOUS !

Éric BEUSSON

Eric-Beusson-Administrateur@grdf.fr





Et du côté de la CRE



GRDF a déposé son dossier complet pour le nouveau tarif ATRD6. Celui-ci est examiné par les services de la CRE. Nous savons que la Commission de Régulation de l'Énergie se base sur les taux d'intérêts à 2 - 10 et 30 ans pour fixer le taux de rémunération de la BAR (barre des actifs régulés), et que ceux-ci sont extrêmement bas en ce moment. Aujourd'hui le taux est à 5 % pour l'ATRD 5, quelle sera sa valeur pour l'ATRD 6 ? On peut imaginer facilement un taux plus faible au vu des taux d'intérêts.

Mais quel que soit le taux accordé, ce n'est pas cet indicateur qui doit obliger GRDF à « essorer » son budget. Seule la prise en charge dans le tarif des coûts d'investissement et d'exploitation du réseau afin que GRDF assure ses missions de service public est primordial.

La rémunération de la BAR n'est qu'un paramètre parmi beaucoup d'autres pour l'élaboration du tarif.

GRDF et la DGEC

Il est assez difficile en ces temps d'obtenir de cette direction du Ministère de la transition écologique et solidaire des réponses définitives aux différentes questions posées. Par exemple, la première qui est **la plus importante à ce jour est la signature du contrat de service public de GRDF avec l'État**. GRDF attend une date pour signer ce document qui doit entrer en vigueur le premier juillet 2019 ! Avec le changement à la tête du ministère, il nous faut encore attendre. Et pour la seconde, GRDF attend toujours une réponse concernant la lettre de cadrage tarifaire !

Pour les questions portant sur l'avenir du biogaz, là il faut être patient et surtout savoir expliquer, réexpliquer les avantages du biogaz sur le climat, l'économie circulaire et locale, les gains pour les exploitants agricoles et collectivités locales sur la valeur ajoutée de leurs déchets.



Mais rien ne semble y faire, les dirigeants de cette haute administration restent insensibles aux vertus du biogaz pour le plus grand bonheur des électriciens...

Et maintenant que le ministre en place vient de démissionner, tout le travail d'explications est à refaire de nouveau !

Plus que jamais, je reste mobilisé pour défendre l'avenir de notre entreprise et votre place au sein de GRDF dans le cadre d'un pacte social de confiance.

Je vous souhaite un bel été.

Éric BEUSSON